

CHAMPIONNATS DE L'ESSONNE INDOOR CJES

200-400-800-1500m-Marche

Samedi 20 décembre 2019

CDFAS Eaubonne - 64 rue des Bonquinvilles - 95600 Eaubonne

ENGAGEMENTS DES ATHLETES

Au plus tard le jeudi 18 décembre 2019 à 23h59 sur le module d'engagement disponible sur cd91.athle.org

Chaque club ou section locale devra mettre à disposition

- 1 juge pour 2 à 10 athlètes engagés
- 2 juges pour 11 à 20 athlètes engagés
- 3 juges pour 21 à 30 athlètes engagés

.....

(à inscrire sur le module d'engagements au moment des engagements)

Pour la marche, chaque club devra fournir un pointeur pour deux marcheurs (le pointeur pourra être considéré comme officiel fourni par le club, sous réserve qu'il participe à la totalité de la journée de compétition)

Les épreuves sont ouvertes aux Athlètes Handisport et Sport Adapté licenciés ou inscrits dans un centre en France.

Afin de faciliter la création des séries pour l'ensemble des courses, les clubs devront mentionner les performances d'engagement des athlètes, sur le module d'engagements. (Ces performances devront correspondre à des performances réellement réalisées et non à des performances envisagées).

13h30

Ouverture du secrétariat, composition du jury et confirmation des engagements

14h30

200m CJES Femmes puis Hommes

16h45

800m JES Femmes puis Hommes

17h10

400m CJES Femmes puis Hommes

18h10

1500m CJES Femmes puis Hommes

18h30

3000 - 5000m marche CJES F et H